

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie par le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS			
CAHORS. — D.	Quin bus	Poste.	Omnibus.	PARIS. — D.	2 ^h 20 s.	9 ^h 50 ^m	7 ^h 45 ^m
Mercuès	6 41	1 14	6 6	— Express. . . .	8	5 45	3 15
Parnac	6 54	1 26	6 19	BORDEAUX. . . .	8	3 10	9 7
Luzsch	7 3	1 34	6 28	M-Libos. — D.	8 40	3 18	9 7
Castelfranc. . . .	7 18	1 47	6 44	Fumel.	8 48	3 30	9 19
Puy-l'Évêque. . . .	7 31	1 59	6 58	Soturac-Touzac . .	9 1	3 39	9 28
Duravel.	7 43	2 8	7 8	Duravel.	9 10	3 48	9 37
Soturac-Touzac . .	7 53	2 18	7 18	Puy-l'Évêque. . . .	9 19	4 3	9 52
Fumel.	8 6	2 29	7 32	Castelfranc. . . .	9 34	4 16	10 5
M-Libos. — A.	8 13	2 35	7 39	Luzsch	9 47	4 26	10 15
				Parnac.	9 57	4 38	10 26
				Mercuès.	10 9	4 50	10 38
				CAHORS. — A.	10 25	4 56	10 48

De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS			
CAHORS. — D.	4 ^h 42	11 ^h 11	5 ^h 25	TOULOUSE D.	5 ^h 40	9 ^h 14	2 ^h 30
Sept-Ponts. . . .	4 53	11 11	5 37	BORDEAUX. . . .	6 25	10 35	4 40
Cieurac.	5 11	11 29	5 55	Montauban D.	7 25	10 49	4 54
Lalbenque. . . .	5 20	11 39	6 11	Fonneuve.	7 40	10 58	5 3
Monpezat.	5 31	11 52	6 25	Albias.	7 53	11 7	5 12
Borredon.	5 45	12 6	6 42	Réalville.	8 14	11 19	5 24
Causse.	5 55	12 16	7 8	Causse.	8 31	11 30	5 35
Réalville.	6 5	12 26	7 6	Borredon.	8 46	11 39	5 54
Albias.	6 13	12 34	7 18	Montpezat. . . .	9 13	11 51	6 15
Fonneuve.	6 22	12 43	7 25	Lalbenque.	9 39	12 9	6 15
Montauban. A.	6 39	1 7	7 45	Cieurac.	9 49	12 18	6 24
BORDEAUX. . . .	10 40	6 05	»	Sept-Ponts. . . .	10 2	12 30	6 36
TOULOUSE A.	8 46	3 55	9 57	CAHORS. — A.	10 12	12 37	6 43

De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
CAHORS. — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 10	PARIS. — D.	8 ^h 30	11 ^h 30	5 ^h 10
Cabessut, halte . .	7 45	11 35	5 15	CAPDENAC D.	7 45	11 30	5 10
Arcambal	8	12 4	5 28	Lamadaine. . . .	7 56	11 54	5 21
Vers	8 11	12 21	5 38	Toirac.	8 10	12 18	5 34
Saint-Géry.	8 18	12 38	5 44	Montbrun, hal.	8 20	12 29	5 43
Conduché.	8 34	1 5	6	Cajarc.	8 31	12 32	5 50
St-Cirq, halte. . .	8 42	1 14	6 6	Calvignac, hal.	8 45	1 5	6 9
St-Martin-Lab. . .	8 53	1 35	6 19	St-Martin-Lab. . .	8 54	1 26	6 18
Calvignac, hal. . .	9 4	1 44	6 26	St-Cirq, halte. . .	9 3	1 36	6 31
Cajarc.	9 17	2 10	6 44	Conduché.	9 11	1 55	6 38
Montbrun, hal. . .	9 33	2 24	6 51	Saint-Géry. . . .	9 25	2 23	6 55
Toirac.	9 44	2 45	7 1	Vers	9 34	2 35	7
Lamadaine.	9 58	3 10	7 14	Arcambal.	9 44	2 56	7 12
CAPDENAC A.	10 12	3 27	7 27	Cabessut, halte. .	9 56	3 9	7 22
PARIS. — Ar.	11 46	4 37	8 48	CAHORS. — A.	10 6	3 20	7 31

NOUVELLES POLITIQUES

Conseil de Cabinet. — Les ministres se sont réunis samedi, sous la présidence de M. Rouvier. M. Barbe, ministre de l'agriculture, a soumis à ses collègues un projet de décret portant réorganisation de l'administration centrale de son département. Cette réorganisation est faite en exécution de la loi de finances du 30 décembre 1882.

Le président du conseil, ministre des finances, fait connaître à ses collègues les termes d'une lettre qu'il doit adresser au président de la commission du budget, touchant le budget extraordinaire de 1888. Il ressortirait des explications fournies que le budget primitif des dépenses sur les ressources extraordinaires, qui s'élevait, dans le projet du budget primitif de M. Dauphin, à 182 millions, est ramené à 122 millions dans le projet de budget rectifié de M. Rouvier.

En effet, sur la proposition du général Ferron, le budget extraordinaire du ministère de la guerre a été arrêté à 84 millions; sur la proposition de M. Barbey, le budget extraordinaire du ministère de la marine a été fixé à 16 millions. On voit par ces chiffres que le budget des dépenses de la guerre et de la marine du cabinet actuel présente, par rapport au même budget du cabinet précédent, une économie de 82 millions. Il est à noter que le ministre des finances a eu l'occasion de confirmer, ces jours derniers, au président de la commission du budget que la réalisation des ressources nécessaires pour solder les dépenses du budget extraordinaire n'apportera aucun changement, aucune modification défavorable dans l'économie du budget ordinaire, tel qu'il a été déposé.

L'équilibre du budget. — D'après une note publiée par les journaux officiels, il résulte que l'émission d'un emprunt n'aura pas lieu pour alimenter le budget extraordinaire. Le gouvernement, comme le ministre des finances l'a déclaré il y a quelques jours au président de la commission du budget, fera connaître ultérieurement les voies et moyens qu'il aura choisis.

L'élection de l'Orne. — Nous croyons savoir que le gouvernement est décidé à convoquer très prochainement les électeurs du département de l'Orne, où la mort de M. Rouleau-Dugacé a laissé vacant un siège de député.

Le parti républicain s'est groupé autour de l'honorable M. Christophe, gouverneur du Crédit Foncier, qui a toutes chances de succès. Le candidat conservateur n'est pas encore désigné.

Election législative des Deux-Sèvres. — M. Gourand, radical, 39,120 voix, élu. M. de Lachevrelière, monarchiste, 37,444 voix.

Entrevues diplomatiques. — M. le comte de Munster, ambassadeur d'Allemagne, qui vient de rentrer à Paris, n'a pas attendu la réception hebdomadaire de mercredi pour rendre visite au ministre des affaires étrangères. Il a eu en effet un assez long entretien avec M. Flourens.

Il est probable que le ministre des affaires étrangères recevra également la visite de M. le baron de Morenheim, ambassadeur de Russie, qui vient de rentrer à Paris venant d'Arcachon.

Dans son entrevue avec M. Flourens, M. de Munster a exprimé à notre ministre la conviction où il est que toutes les puissances sont d'accord, à l'heure actuelle pour le maintien de la paix. M. de Munster a parlé aussi de la santé de l'empereur Guillaume, qui, au moment où l'ambassadeur a quitté Berlin, était très bonne.

La Russie et l'Allemagne. — On donne les détails suivants sur les ouvertures faites par le prince de Bismarck au comte de Schouvalof, ambassadeur du czar à Berlin, lors de leurs récentes entrevues.

Le prince de Bismarck, désireux d'obtenir une révision du traité commercial et douanier entre l'Allemagne et la Russie, dans un sens favorable aux intérêts allemands, a tout tenté pour rendre le gouvernement russe favorable à ses desirs. Il aurait été même jusqu'à offrir à la Russie son appui énergique et sans réserve dans la question bulgare.

Tous ses efforts cependant ont été vains. Le comte de Schouvalof, après en avoir référé à son gouvernement, a répondu au chancelier allemand par un refus catégorique. La Russie ne consent pas à pro-

céder à une révision du traité de commerce en vigueur; elle place ses intérêts nationaux au-dessus de questions extérieures dont la solution, sans lui être indifférente, peut cependant être ajournée.

La question bulgare, notamment, préoccupe fort le gouvernement du czar; mais elle touche aussi l'Europe tout entière qui a signé le traité de Berlin. Il importe donc à l'Europe de résoudre cette question conformément au traité qu'elle a rédigé, principalement contre la Russie; car ce traité une fois déshérité, la Russie se considérera dégagée de toute obligation à l'égard de la question d'Orient.

Ce refus de la Russie explique les tergiversations de la politique allemande dans la question bulgare, et l'abandon par le prince de Bismarck de son attitude menaçante à l'égard du prince Ferdinand.

GRAVE INCIDENT

A la frontière? — Samedi, à midi, un lieutenant de dragons en garnison à Lunéville, invité à une chasse à Raon-sur-Plaine, venait d'être placé près de la lisière de la frontière, avec son piqueur, et la chasse allait commencer, lorsque trois coups de feu retentirent. Le propriétaire accourut et trouva le piqueur tué net et le lieutenant ayant la cuisse fracassée par les coups de feu tirés du territoire allemand. Aucune personne n'avait été aperçue. Des médecins mandés par télégramme, de Senones et de Raon-l'Étape, ont déclaré que les blessures provenaient d'armes de guerre.

La gendarmerie et le parquet de Saint-Dié ont commencé une enquête. L'amputation de la jambe du lieutenant sera nécessaire.

L'émotion est vive dans les communes de la frontière française.

Les coups de feu qui ont tué un piqueur et blessé un officier de dragons sur le territoire français, à cinq ou six mètres de la frontière, ont été tirés par des gardes-forestiers allemands, lesquels prétendent qu'ils ont cru avoir affaire à des braconniers qui n'auraient pas répondu à leurs sommations.

Les autorités judiciaires de Nancy, procèdent en ce moment à une enquête.

L'action diplomatique a été engagée immédiatement par le gouvernement, au sujet de cette affaire.

Le XIX^e Siècle dit que l'individu tué est un nommé Brignon, employé de brasserie, et que l'officier blessé est M. Wangen, ancien élève de l'école de Saumur; enfin le meurtrier serait un nommé Richard Kaufmann, qui appartient au bataillon de chasseurs à pied allemand en garnison à Saverne.

Tous les journaux espèrent que le gouvernement exigera une réparation éclatante de l'Allemagne et la punition exemplaire des coupables.

Alliance russe. — Le XIX^e Siècle publie une conversation d'un personnage russe assurant que le czar n'est pas disposé à conclure une alliance avec la France, mais qu'il est obligé de tenir compte de l'opinion russe, qui est généralement favorable à cette alliance.

Les préparatifs de l'Allemagne. — Dans la soirée de vendredi sont arrivés à Strasbourg deux trains venant de Mayence, chargés de matériel de siège et de forteresse. Les nouvelles coupes en acier ont été longuement essayées; on les dit impénétrables.

Il est arrivé aussi un train contenant trois batteries de nouveaux obusiers de siège de quinze centimètres.

Mulhouse, 24 septembre.

Quoique notre ville possède une caserne immense, ressemblant à une forteresse, il est question d'en construire prochainement une seconde.

L'administration militaire a déjà acheté les terrains.

Le fusil Lebel en Allemagne. — On raconte à Prague, qu'entre le 15 et le 20 du présent mois, ont eu lieu à Breslau des expériences du fusil Lebel, dont l'état-major allemand se serait procuré un modèle.

Le fait des expériences est absolument incontestable. On croit que le fusil en question provient des wagons qui ont été ouverts dans le trajet entre Saint-Etienne et Besançon. Mais on croit que l'état-major allemand n'a point eu connaissance de la poudre exigée par le fusil.

La question bulgare. — Le Nord dit que la satisfaction obtenue dans l'affaire de Rouschouk par l'Allemagne, qui menaçait d'user de la force, constitue un précédent dont la Russie pourrait aisément profiter.

Cet ordre barbare était général. Les malheureux étaient définitivement rayés de la société.

Leur sort devait éternellement demeurer mystérieux. Julian fut indigné de ce raffinement de barbarie, mais il était réduit à la plus complète impuissance.

Il lui fallut se résigner et courber la tête sans même essayer une timide protestation, qui aurait été considérée comme un acte de révolte, et sans doute aurait eu pour lui des conséquences encore plus fâcheuses.

Les prisonniers quittèrent, un vendredi matin du mois de février, la ville de M..., et furent dirigés sur D...

Leurs misères étaient loin d'être finies. Leurs souffrances passées n'étaient rien comparées à celles qu'ils endurèrent pendant ce long voyage, et celles plus cruelles encore qui les attendaient à D...

À l'enfermé dans d'étroits cabanons, sans communication avec le dehors, parqués sept ou huit ensemble, mêlés à des scélérats de la pire espèce, confondus avec des forçats, plus mal nourris de vivres avariés et insuffisants, et traités avec la plus odieuse cruauté par leurs geôliers, ils subirent des tortures morales et physiques horribles.

Si l'espoir, ce trésor sublime que Dieu a caché au fond du cœur de l'homme pour lui donner la force de subir les plus effroyables douleurs, ne les avait pas soutenus en faisant briller une lueur dans les ténèbres, Julian et son ami auraient succombé à ces inénarrables tortures.

Ils seraient morts ou auraient perdu la raison.

LES AVENTURES D'un Peau-Rouge

A PARIS LE TRANSPORTÉ XII

COMMENT JULIAN ET SON AMI QUITTÈRENT LA BELLONE SANS PRENDRE CONGÉ

Il fut établi également que, aussitôt après leur arrivée à Z..., les deux jeunes gens s'étaient séparés des insurgés et s'étaient réfugiés dans une auberge dont ils n'étaient plus sortis et où ils n'avaient reçu aucune visite pendant tout le temps que la ville était demeurée tout entière au pouvoir des républicains.

Interrogés par le président du conseil de guerre, les prévenus ne firent aucune difficulté de répondre.

Julian expliqua clairement et avec franchise pourquoi il avait quitté Louberria, avec l'intention de se rendre à V..., où il avait des parents, auprès desquels il se proposait de passer quelques semaines.

domiciliés.

Le commissaire du gouvernement essaya d'établir que Julian et Bernardo étaient affiliés à la société secrète nommée la Montagne, fort répandue dans certains départements du Midi et particulièrement dans celui de H... où elle comptait un grand nombre d'associés.

Mais il ne put parvenir à établir la culpabilité des deux jeunes gens et leur affiliation directe ou indirecte à cette association secrète.

L'accusation parut même si absurde aux juges les plus mal disposés, qu'elle tomba d'elle-même, fut abandonnée et enterrée sous le ridicule.

Le verdict fut enfin prononcé.

Voici l'étrange jugement qui fut rendu :

Les deux prévenus, reconnus innocents de toute participation à la rébellion, furent acquittés sur ce chef; mais, considérant qu'ils avaient été arrêtés fuyant à travers la campagne, ayant en leur possession des sommes considérables, dont tout en justifiant en être les propriétaires, ils n'établissent pas légalement dans quel but ils s'en étaient munis et à quel emploi ils les destinaient, puisque, n'exerçant aucun commerce, ils n'avaient rien à acheter avec ces sommes ou aucun compte à régler; le conseil de guerre, voyant en ce fait des intentions mystérieuses et sans doute blâmables, dans un moment où il régnait une si grande effervescence dans les populations rurales du pays, condamnaient les deux prévenus à dix ans de détention à Cayenne, dans une enceinte fortifiée.

Ce jugement incroyable causa une stupeur générale et eut un très fâcheux retentissement dans tous les pays.

Julian et Bernardo ne furent aucunement sur-

pris de cette condamnation, ils s'y attendaient.

La présence de Felitz Oyandi dans la salle du conseil, avait été pour eux un avertissement du sort qui les attendait, et auquel ils n'avaient pas à se tromper.

Ils furent reconduits à la prison.

La seule grâce qu'ils obtinrent et que déjà nous avons mentionnée, car tout fut étrange dans cette singulière affaire, et ce fut Bernardo qui la demanda, ce fut qu'on leur rendit leurs valises et leur argent, puisque la propriété leur en était reconnue.

Cette grâce, nous l'avons dit, leur fut accordée, mais seulement quinze jours plus tard, la veille du jour où ils devaient quitter M... pour être conduits à D..., où ils allaient être internés jusqu'au moment de leur départ pour Cayenne, la colonie qui leur avait été assignée pour y subir leur peine.

Depuis leur arrestation, les deux jeunes gens n'avaient reçu aucunes nouvelles de leurs parents ou de leurs amis.

Ils avaient écrit plusieurs lettres qui, toutes, étaient demeurées sans réponses.

Ils se désespéraient et ne comprenaient rien à ce silence qui les effrayait, lorsqu'un geôlier, moins dur ou plus compatissant que les autres eut pitié de leur chagrin et leur révéla le mot de l'énigme.

Toutes leurs lettres avaient été arrêtées au greffe et n'avaient pas dépassé les murs de la prison.

Des ordres sévères avaient été donnés pour que les prévenus et les condamnés ne pussent d'aucune façon communiquer soit avec leur amis, soit même avec leurs familles.

ment se prévaloir. Personne ne pourrait contester à la Russie, pas plus qu'à l'Allemagne la faculté de venger personnellement une injure personnelle.

Mais il sera temps de recourir à la procédure inaugurée par le cabinet de Berlin quand tous les autres moyens auront échoué.

Berlin, 24 septembre.

Le *Tageblatt* annonce que la Russie propose maintenant la candidature du prince Waldemar au trône de Bulgarie.

Frontière franco-suisse. — Le correspondant du *Standard* à Genève signale un bruit en circulation dans les cercles diplomatiques, d'après lequel, tout en reconnaissant le droit strict que possède la France de fortifier sa ligne frontière des Faucilles et du Jura, le gouvernement fédéral se propose d'appeler l'attention du gouvernement français sur le mauvais effet qu'aurait produit en Suisse le projet de construire un fort à proximité de Genève.

Le gouvernement suisse, dit le gouvernement anglais, rappellera à la France qu'en 1851 il a obtenu le démantèlement du fort de Huningue, en face de Bâle.

Affaire Schnäbelé. — Metz, 24 septembre. — Samedi, déjà, l'acte d'accusation a été remis à M. Gustave Schnäbelé, preuve que le parquet de Metz tient à trancher la question aussi rapidement que possible.

Il ne serait pas impossible que le jeune Schnäbelé passât en police correctionnelle dès les premiers jours de la semaine prochaine. On continue à croire que le peine qui lui sera infligée sera des plus minimes.

Le prince impérial d'Allemagne. — D'après une dépêche de Berlin, le *Figaro* confirme que l'état du prince impérial d'Allemagne s'est considérablement aggravé.

Le manifeste. — Le *Journal des Débats* dit que le gouvernement n'a pas légalement le droit d'empêcher l'affichage du manifeste du Comte de Paris.

La grève de Cholet. — Les délégués grévistes ont parcouru les communes rurales pour connaître les décisions des patrons. Les ouvriers ont fait connaître qu'à la suite de leurs démarches, presque tous les patrons ont accepté les conditions proposées.

Choléra. — A New-York, le steamer français *Alesia*, venant de Marseille et de Naples, mis en quarantaine, aurait eu six décès cholériques pendant la traversée.

Incendie. — Annonay, 24 septembre. — Un terrible incendie vient d'éclater dans les vastes papeteries Johannot, à Fayat. Un vent violent a rendu tous les secours impuissants.

Les pertes sont énormes.

Crédit Foncier de France. — Tirage du 22 septembre 1887.

Obligations foncières 3 0/0 et 4 0/0 1853. — Le numéro 174,407 gagne 100,000 fr.; le numéro 198,105 gagne 50,000 fr.; le numéro 63,195 gagne 20,000 fr.

Obligations 4 0/0 1863. — Numéro sorti : 2,754 ce numéro gagne 100,000 fr. dans la 35^e série et 30,000 fr. dans la 33^e série, 5,000 fr. dans les séries 3, 37, 5, 31, 19, 34, 29, 16; 1,000 fr. dans les 31 autres séries.

Obligations communales 3 0/0 1860. — Le numéro 72,517 gagne 100,000 fr.; les numéros

45,522, 101,972, 2,287 et 105,607 gagnent chacun 10,000 fr.

Les dix numéros sortis ensuite gagnent chacun 1,000 fr.

Obligations communales 4 0/0 1875. — Le numéro 73,406 gagne 100,000 fr.; le numéro 295,916 gagne 30,000 fr.; les numéros 75,420 — 143,361 — 54,868 — 299,489 gagnent chacun 10,000 fr.; les numéros 57,809 — 341,947 — 28,209 — 325,088 — 383,949 — 286,926 — 177,796 — 124,121 — 35,797 — 112,764 gagnent chacun 3,000 fr.

La conversion du 4 1/2. — Il se prépare au ministère des finances, un projet de conversion de l'ancien 4 1/2 en 3 0/0.

Les titres au porteur ne supporteraient pas de réduction d'intérêt; les titulaires recevront, en échange, un titre de 4,50 en 3 0/0 au cours actuel. Le porteur recevrait ainsi un capital de 123 fr. pour un titre qui en vaut 103; la différence de 20 fr. serait versée au Trésor sous forme de soulte et produirait à l'Etat 165 millions environ.

Cette combinaison, qui paraît simple, soulève de nombreuses objections et paraît devoir être mal accueillie dans le monde financier.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Conseil municipal de Cahors.

— Le Conseil municipal de Cahors s'est réuni samedi à huit heures du soir, dans le lieu ordinaire de ses délibérations.

L'assemblée communale a repoussé la demande du sieur Baquet, tendant à ce que les pompes funèbres ou plutôt le corbillard dont l'hospice est chargé fussent donnés à l'adjudication.

M. Sirech a fait très judicieusement remarquer que, depuis la cherté des vivres, l'hospice ne pouvait plus, avec ses propres ressources, subvenir à ses besoins; que la commune avait été obligée de lui venir en aide; qu'elle lui avait accordé d'abord 2,000 fr., puis 4,000, enfin 6,000 fr. et que si l'établissement charitable dont il s'agit était privé de 1,800 fr. que lui rapporte le corbillard, il faudrait élever d'autant la subvention de la commune. Ces observations fondées déterminèrent le vote.

Le conseil approuve le traité passé entre l'administration communale et le directeur de l'usine à gaz, d'après lequel, moyennant une prolongation de la concession, le concessionnaire réduirait de dix centimes le mètre cube de gaz consommé par tous les particuliers et accorde, en outre, à la ville des avantages considérables au nombre desquels l'éclairage en tout temps et l'illumination, d'une façon splendide du monument Gambetta.

Le conseil autorise le maire à continuer l'abonnement consenti par l'administration des contributions indirectes pour la portion des droits sur les vendanges revenant à l'Etat. M. Sirech, fait remarquer que la vérification faite à l'octroi de la quantité de vendange entrée en ville n'est pas exacte et que le montant de cet abonnement est trop élevé.

On propose au Conseil municipal de céder au département pour la caserne de gendarmerie

ables, à ces taquineries mesquinement odieuses, si généralement employées dans les prisons.

Tout en se conformant à la discipline du bord, les transportés politiques jouissaient d'une liberté relative; ils n'étaient plus, comme ils l'avaient été jusque-là, confondus avec des malfaiteurs et des forçats.

Leur situation, ils en étaient certains, en se conduisant bien, serait tolérable, et ils n'auraient aucunes persécutions à souffrir de la part des officiers ou de l'équipage.

Ce qui, pour ces infortunés si dignes de pitié sous tous les rapports, était une grande consolation après tout ce qu'ils avaient eu à souffrir depuis leur arrestation.

Tout marchait donc à souhait à bord de la *Bellone* depuis son départ de D... et rien ne laissait supposer qu'il en dut être autrement plus tard.

L'entrepont avait été aménagé de façon à loger les transportés.

Chacun avait sa place où il pendait son hamac et restait pendant le jour.

Au branle-bas du matin, les hamacs étaient décrochés, puis on procédait au nettoyage du faux-pont, que l'on lavait et briqueait à grande eau.

Les transportés étaient naturellement chargés de ce nettoyage; ils avaient la même nourriture que les matelots et faisaient le même nombre de repas. Ils étaient distribués par plats de sept hommes et mangeaient à la gamelle.

Le commandant de la *Bellone* avait choisi les meilleurs sujets d'entre les condamnés dont il avait fait des espèces de contre-mâtres, chargés de veiller au maintien du bon ordre parmi les transportés, de surveiller les distributions de vi-

l'emplacement Carrié, ainsi que la maison d'école de filles qui vient d'y être établie.

Au moyen du prix de cette cession on pourrait créer deux écoles, l'une à Labarre et l'autre au bas de la ville.

Le conseil a chargé la commission des travaux publics d'instruire l'affaire, de s'adjoindre dans ce but des architectes et de lui fournir ensuite son rapport.

Élections. — Les électeurs des communes de Saux, du Boulvès, de Cavagnac et de Castelfranc sont convoqués pour le dimanche 9 octobre prochain, à l'effet de procéder à l'élection de conseillers municipaux décédés.

Lycée de Cahors. — M. Caminade, économiste de l'école nationale professionnelle de Viron, en congé, est nommé commis d'économat (1^{re} classe) au Lycée de Cahors, en remplacement de M. Dubech, appelé à d'autres fonctions.

M. Planavergne, professeur de dessin au Lycée de Cahors, est rangé dans la 2^e classe de son emploi.

M. Trabarel, maître répétiteur au Lycée de Cahors, est nommé maître répétiteur (2^e classe) au Lycée de Toulouse.

M. Boirie, maître répétiteur, chargé provisoirement du cours d'Anglais au Lycée de Cahors, est nommé maître répétiteur (2^e classe), au Lycée de Toulouse.

M. Boisserand, maître répétiteur au Lycée de Cahors, est nommé maître répétiteur (2^e classe) au Lycée de Toulouse.

M. Raissigoier, maître répétiteur (1^{re} classe) au Lycée d'Albi, est nommé maître répétiteur (1^{re} classe) au Lycée de Cahors, en remplacement de M. Trabarel.

Les réformes dans l'enseignement. — M. Bardeau, rapporteur du budget de l'instruction publique, a exposé à la commission du budget tout un plan de réforme du service de l'inspection de l'enseignement public, qui est accepté par le ministre.

Voici quelques nouveaux détails à ce sujet : Dans ce système, on réduit de moitié le nombre des inspecteurs généraux de l'enseignement supérieur, d'un tiers celui des inspecteurs généraux de l'enseignement secondaire, et de moitié celui des inspecteurs généraux de l'enseignement primaire.

Une réforme considérable est effectuée pour les inspecteurs d'académie. Actuellement, ces fonctionnaires qui existent à raison d'un par département, cumulent la surveillance de l'enseignement secondaire avec celle de l'enseignement primaire.

Dans le nouveau projet, il n'y aura plus qu'un inspecteur d'académie par chef-lieu académique. Ce fonctionnaire, adjoint au recteur, surveillera seulement l'enseignement secondaire.

D'autre part, on va créer des inspecteurs départementaux, à raison d'un par département, chargés exclusivement de la surveillance de l'enseignement primaire.

Enfin le nombre des inspecteurs primaires, qui est actuellement de 440, serait réduit de 25 environ.

De l'ensemble de ces réformes, il résultera pour le budget une économie de 260,000 fr.

vres, et enfin tout ce qui se rapportait au service de chambre.

Pendant deux heures le matin et trois heures le soir, les transportés montaient sur le pont pour prendre l'air et se dégourdir les jambes.

Le reste du temps, ils le passaient dans l'entrepont, où ils s'occupaient comme ils l'entendaient, soit à dormir, soit à travailler à divers ouvrages, soit à lire.

Enfin, ils tuaient le temps comme ils pouvaient et sans qu'on les contraignît à faire une chose plutôt qu'une autre.

Quant aux forçats, ils étaient tous parqués à l'avant de la frégate, sous la surveillance de leurs gardes chiourmes; ils n'avaient aucunes communications avec les transportés qu'ils ne voyaient même pas.

Tel était l'ordre établi à bord de la *Bellone*.

On avait offert à Julian le grade de brigadier.

Son premier mouvement avait été de refuser cette espèce de grâce; mais Julian s'était ravisé presque aussitôt, non pas parce qu'un quart de vin était donné aux brigadiers à chaque repas, faveur qui n'était pas accordée aux autres transportés, avantage dont le jeune homme se souciait très médiocrement, mais parce que, avec son nouveau grade, il lui serait permis de monter sur le pont à toute heure de jour et de nuit et de ne se coucher que lorsque cela lui plairait.

Bernardo, à qui la même proposition fut faite, accepta, lui aussi, sur un signe de son ami, sans même essayer de comprendre, selon sa coutume, quel avantage il retirerait de cette faveur.

Ces brigadiers étaient au nombre de dix. Chacun d'eux avait sous ses ordres trente-cinq trans-

La commission a accepté toutes ces propositions; elle a seulement réservé la question de réduction du nombre des inspecteurs primaires.

École nationale professionnelle de Vierzon. — Par arrêté en date du 15 septembre courant, M. Bonaire Gaston, de Larroque-des-Arcs, a été nommé boursier interne à pension entière à l'école professionnelle de Vierzon (Cher).

Ecole de Saint-Cyr. — Les candidats à l'école spéciale militaire sont prévenus que le ministre de la guerre a fixé à 450 le nombre des élèves à admettre à cette école. Sur ces 450 élèves, 40 seront affectés à l'infanterie de marine à leur sortie de l'école, en 1889. Aucune liste supplémentaire ne sera établie pour remplacer les démissionnaires.

Armée territoriale. — Notre compatriote M. Denocé, Jean-Louis, agrégé de la faculté de médecine de Bordeaux, vient d'être nommé médecin-major de 2^e classe dans l'armée territoriale.

Revue d'octobre. — Le ministre de la guerre fait connaître, à la date du 15 septembre courant, que, en raison du départ de la classe 1882 et des mouvements de troupe rendus nécessaires par la réorganisation de l'infanterie et l'augmentation de la cavalerie, il a décidé que la revue générale prescrite par décret du 7 août 1886, ne sera pas faite dans aucune garnison, le 1^{er} samedi d'octobre.

AVIS

Le bureau de poste créé à Arcambal, sera mis en activité le 1^{er} octobre prochain.

Cet établissement desservira les communes d'Arcambal et de Flaujac qui font actuellement partie de la circonscription postale de Cahors.

Les expéditeurs des correspondances à destination des communes dont il s'agit, devront donc, à partir de la date précitée, faire figurer sur les adresses des dites correspondances, comme indication de l'établissement de poste, celle du nouveau bureau sus-indiqué.

Adjudication. — Le vendredi 14 octobre, à 2 heures du soir, il sera procédé à l'hôtel de la Préfecture à Cahors, sous la présidence du Préfet ou de son délégué, et en présence de deux membres du Conseil d'arrondissement et de l'agent-voyer en chef, à l'adjudication des travaux du chemin d'intérêt commun n° 64 de Cahors à Caylus. — Rectification de la côte de Flaujac, sur une longueur de 145 mètr. 70.

Les dépenses sont évaluées à... 1,846 65
Somme à valoir pour dépenses imprévues... 53 25
Cautionnement... 60

Procès verbaux. — Des procès-verbaux pour vol de fruits dans la banlieue de Cahors, ont été dressés contre les nommées B... Marguerite et G..., Maria, ménagères à Cahors, rue Grande-Barre.

Récompense honorifique. — Le ministre de l'intérieur a décerné une mention honorable à M. Descourtieux, propriétaire à Dégagnac, qui s'est distingué dans un incendie.

portés dont ils avaient les noms inscrits sur des listes dressées par le commissaire du bord.

Les condamnés répondaient à trois appels chaque jour : le matin au lever, à midi et le soir au coucher.

Peux fois pendant la nuit, à des heures différentes et sur l'ordre de l'officier de quart, les brigadiers, accompagnés d'un matelot, tenant un fanal allumé, passaient une visite exacte de tous les hamacs, afin de s'assurer qu'aucun des transportés ne manquait et que tous dormaient.

La frégate était depuis deux jours en haute mer, filant huit nœuds à l'heure, le cap en route, avec belle brise d'ouest-sud-ouest.

Les transportés étaient descendus dans l'entrepont, après l'appel du soir. Il était huit heures et demie.

Ce soir-là, ils avaient chanté des chœurs sur l'avant.

Le commandant avait permis qu'ils restassent un peu plus longtemps sur le pont; car le brave marin plaignait sincèrement ces pauvres gens, dont il avait gradement pitié.

Julian, nonchalamment appuyé sur une pièce de canon, à tribord d'avant, réfléchissait, les yeux perdus dans l'espace, lorsqu'il sentit qu'on lui touchait légèrement le bras.

Il se retourna; un matelot était arrêté près de lui.

— Que désirez-vous, mon ami ? demanda le jeune homme.

Etes-vous le docteur Julian d'Hirigoyen ? répondit le matelot.

GUSTAVE AIMARD.

(A suivre).

Sous-lieutenants de réserve.

Les commissions d'examen chargées de constater l'aptitude des candidats au grade sous-lieutenant de réserve ou de l'armée territoriale, se réuniront le 1^{er} octobre au chef-lieu des corps d'armée et dans les garnisons d'artillerie et du train.

Exposition de 1889.

Par arrêté ministériel du 20 septembre, M. Costes, maire de Cahors, a été nommé membre du sous-comité de l'arrondissement de Cahors, en remplacement de M. Sirech.

Les colis postaux.

Le Journal officiel publie un décret aux termes duquel le service des colis postaux sera étendu à dater du 1^{er} octobre 1887, aux relations du Sénégal, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane française, de la Réunion, de Mayotte, de Nossi-Bé, de Sainte-Marie, de Madagascar, de Pondichéry, de Karikal, de la Cochinchine, de la Nouvelle-Calédonie, du Tonkin, et de l'Annam, ainsi que des bureaux français établis en Turquie ou à Shang-Hai et de l'agence maritime de Tripoli et de la Barbarie avec le Royaume-Uni, de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

Arrestation.

Les époux Bach, aubergistes, rue du Château-du-roi, accusés d'excitations de filles mineures à la débauche, viennent d'être arrêtés.

Deux jeunes filles âgées de moins de 15 ans,

se trouvaient, en effet, en pension dans cette auberge; pressées de questions par le magistrat enquêteur, elles n'ont point tardé à avouer que le sieur Bach et sa femme les poussaient journellement à la débauche.

Puy-l'Evêque

Une pauvre femme a été renversée par une jardinière qui revenait de la foire de Prayssac. Le véhicule a passé sur le corps de la malheureuse qui est morte quelques instants après.

Boissières

La commune de Boissières a été le théâtre, cette semaine, de deux incendies. Une grange et une maison ont été la proie des flammes. Ces immeubles étaient assurés.

Laroque-des-Arcs

Ces jours derniers, un incendie se déclarait dans une maison d'habitation du hameau de Ste-Marguerite, commune de Laroque-des-Arcs; en quelques instants, tout fut consumé. On ignore les causes de ce sinistre.

Decazeville

Vendredi dernier, M. le commissaire de police a arrêté et remis à la gendarmerie, un individu qui s'était montré, dans une maison de tolérance, porteur d'une forte somme en or, dont il n'a pu indiquer la provenance. Il se nomme Truel, originaire de Viçazac, canton de Figeac, il est âgé de 27 ans. La résistance qu'il a opposée à la police, donne à croire qu'il redoute au sujet de ses antécédents et de la somme qu'il porte, une enquête qui n'en sera que plus soigneusement poursuivie.

Phylloxéra.

Le comité d'études et de vigilance contre le phylloxéra s'est réuni samedi dernier, à l'hôtel de préfecture, à l'effet de délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

M. Andurand Rolland,

directeur des pépinières départementales, a fait son rapport sur la situation de ces établissements.

Il résulte de ce rapport que les pépinières dont il s'agit sont dans un état prospère et qu'elles ont fourni et livré au public en 1887, non compris les plants distribués aux instituteurs à titre d'essai :

plants enracinés, 22,066; boutures, 374,820; en tout 396,886.

M. Andurand Rolland a fait remarquer que

bon nombre de demandeurs de plants ne sont pas venus les prendre, d'où il est résulté une perte pour les pépinières, ces plants n'ayant pu être utilisés.

Le comité décide qu'il sera avisé aux moyens

de prévenir les abus en 1888.

Le comité général du département a émis le

vœu, dans sa dernière session, qu'il fût établi une pépinière de plants américains dans chaque canton.

Le comité reconnaît que l'idée est heureuse :

créer dans chaque canton un champ d'expérimentation, dans lequel on ne planterait que des cépages appropriés au climat et à la nature du sol, serait aider puissamment à la reconstitution de nos vignobles.

Il s'associe donc pleinement au vœu émis par

le conseil général, vœu dont il va poursuivre la réalisation.

Toutefois le comité fait remarquer que, comme

les fonds mis à sa disposition sont à peine

suffisants pour l'entretien des trois pépinières départementales, il faudra forcément que l'assemblée départementale lui alloue les ressources nécessaires pour les créations projetées.

Bilan de la Banque de France.

Le portefeuille de Paris et des succursales a subi cette semaine une réduction de 23 millions sur un total de 435 millions 1/2.

Les avances sur titres n'éprouvent qu'une diminution de 26,800 francs sur un ensemble de 261 millions.

Les comptes débiteurs divers sont en plus-value de près de 4 millions.

Le Trésor a versé 12 millions à son compte créditeur, qui s'élève ainsi à 277 millions 1/2. Les comptes courants particuliers créditeurs, se sont accrus de un demi million environ et s'élèvent en total à 350 millions 1/2. Les comptes débiteurs divers, restent sans changement à 23 millions 1/2.

La circulation des billets a fléchi de 51 millions, descendant au chiffre de 2,576 millions.

Il y a augmentation de plus d'un demi million à l'encaisse, qui se chiffre par 2,378 millions.

Les bénéfices de la semaine sont de 235,690 francs, ils s'élèvent à 4,776,683 pour la partie écoulée de l'année.

FAITS DIVERS

Terrible cataclysme.

Madrid 23 septembre. — Un cataclysme des plus extraordinaires vient de se produire sur le territoire d'Orlado, au pied de la Sierra-del-Cadi (province de Barcelone).

Sans qu'aucun signe eût pu le faire prévoir, le sol s'est effondré subitement sur une largeur de trois kilomètres carrés, engloutissant maisons, troupeaux, terres cultivées et bois, et laissant un précipice là où il y avait une colline.

Un vieillard seul a péri victime de son dévouement.

Les inondations du Nil.

Le Caire 23 septembre. — La situation est épouvantable dans la Haute-Egypte. Tout est inondé.

Depuis Westa jusqu'à Beni-Sonej, toutes les terres qui s'étendent entre la voie ferrée et le Nil sont sous l'eau.

Tous les villages qui se trouvaient dans cet espace sont en partie détruits. On aperçoit des familles entières, y compris les animaux, blotties sur des mottes de terre qui émergent encore.

Les digues du Nil ont complètement disparu sur une longueur de plus de 150 kilomètres.

De grands approvisionnements de bois et de pierres sont actuellement faits sur plusieurs points de la Basse-Egypte. Ils seront utiles, car le fleuve menace sur tous les points à la fois.

Piquant procès.

Les habitants de la ville de Pesth vont assister, s'il faut en croire la Gazette de Hongrie, aux débats d'un curieux procès intenté à un journal de cette ville par deux chanteuses de café-concert, Mmes Margot et Elsa Roger. La foule qui se presse tous les soirs devant la scène où ces deux charmantes sœurs se produisent admire non seulement leur talent musical, mais surtout les séductions de leurs personnes.

Le 20 août dernier, elles s'étaient présentées à un concours pour le prix de beauté et elles avaient été déclarées hors concours.

A son dernier passage à Pesth, le roi Milan de Serbie, ayant entendu vanter la beauté des deux chanteuses, avait voulu s'en rendre compte de visu, et, accompagné du comte Eugène Zichy, il était allé leur rendre visite. Un journal de Pesth avait appris le fait et en avait touché deux mots dans sa chronique, sans insister. L'incident n'avait pas fait de bruit et avait été vite oublié, lorsque, trois semaines après, les deux sœurs firent subitement irruption dans les bureaux du journal en question et sommèrent le chroniqueur indiscret de leur fournir des explications. Le chroniqueur se contenta de rire de leur prétention. Elles se décidèrent alors à intenter un procès au journal. Le procès sera piquant : le roi Milan et le comte Zichy sont cités à comparaître pour attester que la visite qu'ils ont faite aux jolies chanteuses a été « une pure visite de politesse. »

Les besicles de M. Chevreul.

Un tribunal d'outre-Rhin vient de faire une curieuse application des lois de M. Chevreul, notre savant centenaire, sur le contraste simultané des couleurs.

Un ouvrier forgeron, frappant sur l'enclume, avait laissé échapper son marteau, et l'énorme outil était allé frapper, près de l'œil gauche, l'aide du forgeron.

Le blessé avait aussitôt reçu des soins, et quelques jours après, de l'avis des médecins du moins, il a été absolument guéri.

Cependant la victime de cet accident persistait à se plaindre de vives douleurs dans l'œil

atteint par le marteau, et prétendait avoir perdu la vue de ce côté.

On manda des spécialistes, qui furent unanimes à déclarer que l'allégation du blessé était sans fondement.

En conséquence, le patron intéressé refusa toute indemnité.

Il y eut procès.

Toutes les vieilles roses connues pour mettre en défaut les faux myopes, les faux presbytes, les faux borgnes, avaient été mises en œuvre, lorsqu'un des experts, partant du principe d'une des lois de Chevreul, tenta l'expérience suivante, assurément des plus ingénieuses :

Sur écran noir il traça quelques mots en vert; puis, sur le nez du prétendu borgne, il plaça une paire de lunettes à verre rouge pour l'œil droit, à verre blanc pour l'œil gauche.

— Lisez-moi ça, dit-il au plaignant en lui tendant l'écran.

Sans la moindre défiance, notre homme lit l'écriture.

— C'est bien de l'œil droit que vous lisez? demanda l'expert.

— Assurément, puisque je n'y vois pas de l'œil gauche!

— Eh bien! ce n'est pas possible: vous ne pouvez pas lire de l'œil droit des caractères verts sur noir, par ce que le verre rouge, couleur complémentaire du vert, les efface pour cet œil et les confond avec le noir de l'écran. C'est de l'œil gauche seul et à travers le verre blanc que vous avez pu les voir. Donc, vous n'êtes pas borgne!

Le tribunal a considéré l'expérience comme décisive, a débouté le plaignant, et voilà comment, de son laboratoire de l'avenue des Gobelins, M. Chevreul a tranché un procès pardelà la frontière.

Histoire d'un mulet ou les lenteurs de la bureaucratie.

— On écrit de Turin, le 20 septembre :

Vous vous plaignez souvent en France des lenteurs de la bureaucratie, et c'est même vous qui avez mis au monde ce fameux cliché de « l'administration que l'Europe nous envie. »

Eh bien! laissez-moi vous dire que ce monopole dont vous tirez gloire n'est pas un monopole. Il n'y a pas qu'en France où les rouages administratifs fonctionnent lentement. En Italie aussi, on connaît le « piano, piano », et la meilleure preuve que je puisse vous en donner, c'est de vous narrer l'histoire suivante, qui n'a pas une semaine de date :

Les élèves d'un lycée étaient allés, pendant les vacances, passer un mois de villégiature, sous la conduite de leur professeur, dans un pays alpin. Leur but était de faire de nombreuses excursions; aussi le proviseur reconnut-il bientôt la nécessité d'avoir un mulet pour transporter les provisions de bouche.

Il écrivit donc au censeur des études :

— Faites l'acquisition d'un mulet pour nos élèves.

Le censeur des études écrivit deux jours après au préfet de la ville :

— Le proviseur du lycée désire obtenir un mulet pour nos élèves.

Au bout de quatre jours, le préfet en référé au ministre de l'instruction publique :

— Le censeur des études demande un mulet, au nom du proviseur du lycée en excursion ici.

Cinq jours plus tard, le ministre de l'instruction publique transmettait la demande à son collègue de la guerre :

— Pourriez-vous accorder un mulet que le censeur des études du lycée en excursion me fait demander par le canal du préfet de X..., pour le compte du proviseur de ce lycée?

Après quelques jours de réflexion, le ministre de la guerre manda au commandant du corps d'armée de la région :

— Si vous avez un mulet de disponible, donnez-le au préfet de X... pour qu'il le passe au censeur des études, qui le mettra à la disposition de son proviseur.

Ce ne fut qu'au bout de cinq jours que le général commandant le corps d'armée écrivit au commandant de la division, lequel transmit l'ordre à un colonel, qui s'en reposa je ne sais plus sur qui.

Bref, après quarante-cinq jours de transmission de demandes et d'ordres, le mulet fut mis à la disposition du censeur des études. Malheureusement, les élèves du lycée avaient, depuis quinze jours déjà, dit adieu à leur villégiature alpine.

Eh bien! que dites-vous de la bureaucratie italienne? Ne vaut-elle pas celle de France?

DERNIÈRE HEURE

Lunéville 26 septembre, s.

L'émotion est considérable à Lunéville, où il y a deux régiments de dragons, et où le lieutenant Wangen est très connu et très estimé.

Strasbourg, 26 septembre, s.

On ne sait encore ici rien de précis sur l'endroit où se trouvaient les deux Français Brignon et Wangen, au moment où le chasseur à pied Kauffman, qui était chargé de la garde forestière, a tiré. La ligne de frontière est très accidentée à cet endroit.

Paris, 26 septembre, 11 h. 30, s.

Le rapport de M. Sadoul, qui était attendu dans la soirée par le gouvernement, n'était pas dans le dernier courrier. Il n'arrivera donc que demain matin au plus tôt.

M. Fallières a invité par dépêche, M. Gentil, préfet des Vosges, en congé dans la Haute-Garonne, à rejoindre immédiatement son poste.

THÉÂTRE DE CAHORS

Samedi 1^{er} octobre.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE DE :

LE DEMI MONDE

Pièce de M. ALEXANDRE DUMAS

M. Delétraz, le directeur des tournées, que le public connaît avantagement depuis longtemps, a eu l'excellente idée de monter le **Demi-Monde**, que le Théâtre français a repris dernièrement, et de profiter d'un congé de M^{lle} JANE MÉA, premier sujet du Théâtre national de l'Odéon, pour venir nous en donner une représentation le 1^{er} octobre.

Nous espérons que le public ne manquera pas cette occasion de passer une bonne soirée en écoutant ce chef-d'œuvre d'Alexandre Dumas, qui sera interprété par une excellente troupe, composée d'artistes des principaux Théâtres de Paris, et dont plusieurs ont laissé d'excellents souvenirs parmi nous.

BOURSE. — Cours au 26 sept.

3 0/0	81 30
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	85 20
4 1/2 0/0 ancien	102 50
4 1/2 0/0 1883	108 85

Dernier cours du 26 sept.

Actions Orléans	1,325 00
Actions Lyon	1,255 00
Obligations Orléans 3 0/0	394 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	292 00
Obligations Lombardes (jouissance	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	347 50

PLANTATIONS AMÉRICAINES

M. Bru propriétaire à Lamadeleine PRÈS CAHORS (LOT)

invite les propriétaires viticulteurs, intéressés à la reconstitution de leurs vignes, à venir visiter, avant les vendanges, son vignoble de Lamadeleine, reconstitué par les plants américains, producteurs directs et porte-greffes. Ils pourront se rendre compte de la valeur des différents cépages, soit porte-greffes, soit producteurs directs, de leur adaptation au sol et au climat, et du système de greffe qui réussit le mieux.

Ils jugeront également de visu des variétés des hybrides Bochet qui s'acclimatent le mieux à notre région, et de leur rendement si supérieur à nos meilleurs cépages.

SUCRAGE DES VENDANGES

AUX PROPRIÉTAIRES ET VIGNERONS

M. Fournié-Lafage, épicier, boulevard Gambetta, 46, à Cahors, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Vignerons de la région, que M. le Directeur des Contributions indirectes loi a donné l'autorisation d'ouvrir un dépôt de sucres bruts, raffinés et cristallisés, destinés au sucrage des vendanges.

En conséquence il livrera (avec la réduction des droits), aux propriétaires et aux vigneron qui en feront la demande, les quantités de sucres dont ils auront l'emploi, avec l'engagement par eux de se conformer aux dispositions édictées par l'Administration des Contributions indirectes.

CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS

Ecole des Hautes Etudes Commerciales

108, Boulevard Malesherbes, 108

Cours normaux; durée des Etudes: 2 ans.

RENTREE: le 3 Novembre 1887.

L'Ecole reçoit des Elèves internes et des Elèves externes.

Ecole préparatoire; durée des Etudes: 1 an.

RENTREE: Lundi 4 Octobre 1887.

Cours préparatoire à l'Examen d'ENTREE du 1^{er} au 30 Octobre.

Pour renseignements, s'adresser au Directeur.

LE VIN AROUD

au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'APPAUVRISSEMENT ou l'ALTÉRATION du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ies}.

